



Agrement comme agent commercial exclusive

Par **MURSI**, le **16/05/2010 à 10:08**

Bonjour,
Quel est l'expression apte pour déterminer une période d'agrement d'agent exclusive. OPEN PERIOD or Non determined period?
Note: Le contracteur a refusé une période précise de 5 ans. malgré qu'on a terminé une période de test de 1 ans.
Merci
M.MURSI

Par **fabienne034**, le **16/05/2010 à 10:32**

bonjour,
une période indéterminée = tout le temps sauf dénonciation d'une partie
pour tout savoir sur les contrats d'agent commercial : <http://www.fbls.net/agentcommercialoi.htm>